



CONCOURS D'ADMISSION 2017

Filière MP - Option Informatique

102 places

Information sur les désistements

Lors des épreuves orales, les candidats admissibles ont été répartis en 3 commissions de niveau comparable. Le jury d'admission a par la suite, au sein de chaque commission, classé les candidats français du rang 1 au rang 34.

Parmi les 147 candidats ainsi classés sur une liste d'admission, 102 ont été admis directement (liste principale) et 45 sont susceptibles d'être admis en fonction des désistements des candidats mieux classés (liste complémentaire).

Le remplacement des candidats qui se désistent, et l'appel des candidats en attente sur la liste complémentaire, s'effectue uniquement dans le cadre de l'appel national organisé par le SCEI pour l'ensemble des concours. Le premier de ces appels aura lieu le jeudi 03 août 2017 à 14 h sur Internet, à l'url : www.scei-concours.fr

Il est bien sûr impossible de prédire le nombre de candidats qui se désisteront cette année puisque c'est leur choix personnel. A titre d'information, le nombre de désistements de candidats français dans cette filière lors des années antérieures récentes a été de :

47 en 2012, 33 en 2013, 38 en 2014, 30 en 2015 et 31 en 2016.

Le remplacement des démissionnaires s'effectue globalement pour l'ensemble des trois commissions de la filière MP-Informatique, et non pas commission par commission.